

le 18 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 122 Vœu relatif à la politique de la Ville.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée à structurer une politique de la ville ambitieuse pour agir contre les inégalités urbaines et sociales existant dans la Capitale ;

Considérant que les 8 arrondissements concernés par la politique de la ville sont maintenus ;

Considérant que 19 quartiers prioritaires ont été définis dans la nouvelle géographie pour la commune de Paris contre 14 quartiers dans le CUCS ;

Considérant que la nouvelle géographie de la politique de la ville comprend 3 niveaux d'intervention : quartiers prioritaires, quartiers de veille active et quartiers vécus ;

Considérant que la concertation sur les périmètres s'engage avec l'Etat ;

Considérant que la Ville veut maintenir le travail engagé, depuis plus de 10 ans, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs en direction des habitants de ces quartiers où l'exclusion économique et sociale est plus importante qu'ailleurs ;

Considérant que depuis de nombreuses années, les Maires d'arrondissement défendent la nécessité que les territoires prioritaires soient ancrés au cœur du dispositif de cohésion sociale ;

Considérant les spécificités parisiennes comme l'occupation de l'espace public par des problématiques sociales que la statistique ne prend pas en compte (errance de populations très précarisées, ventes à la sauvette, zones de prostitution et de campements sauvages, familles en hôtels meublés), le basculement de certaines populations dans la pauvreté du fait de la crise économique ou encore la densité de la population parisienne où se côtoient population pauvre et population plus aisée ;

Considérant les vœux adoptés par le conseil du 10e relatif au maintien du quartier - politique de la ville dans le 10e arrondissement et le conseil du 20e relatif à la nouvelle géographie prioritaire de la "politique de la ville" ;

Considérant le vœu déposé par Danielle SIMONNET relatif à la nouvelle géographie prioritaire de la "politique de la ville" ;

Considérant le vœu déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Didier LE RESTE, Fanny GAILLANNE et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif au maintien du quartier "politique de la ville dans le 10e arrondissement" ;

Considérant le vœu déposé par Fadila MEHAL, Olga JOHNSON, et les élus du groupe UDI-Modem relatif à la politique de la ville ;

Sur la proposition de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Mme la Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports prenne en compte ces spécificités parisiennes dans la concertation entamés avec l'Etat :

- sur les nouveaux périmètres prioritaires de tous les arrondissements concernés (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e).
- pour que le secteur des Portes et de la Grange-aux-Belles (10e), l'ancienne ZUS HBM Ménilmontant (20e) soient en périmètre "quartier veille active" pour garantir les financements des adultes relais et du droit commun de l'Etat notamment pour l'aide à l'apprentissage de la langue.
- pour que à la demande de la Maire du 20e soit identifiée comme extension des quartiers prioritaires existants :
- le quartier Amandiers autour des rues Duris-Panoyaux-Tlemcen-Amandiers.
- l'îlot square des cardeurs et la dalle Vitruve et l'îlot du Clos/Mouraud.
- le quartier de la Tour Pin.
- pour que des Etats généraux parisiens soient organisés avec les associations et les habitant-e-s avant fin septembre pour pouvoir les informer de la situation et les associer à l'élaboration des futurs contrats de ville territoriaux notamment à travers l'émergence des futurs conseils citoyens.

Parallèlement, Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de l'Exécutif émet le vœu :

- Que la Ville intègre dans sa réflexion la dimension de la métropole du Grand Paris et continue à informer régulièrement les élus du Conseil de Paris.
- Que l'ensemble des services et directions de la Ville soient mobilisés pour proposer, conjointement avec les représentations de l'Etat et en priorité la Préfecture et l'ACSE, des solutions de financements pérennes et de simplification administrative pour les acteurs sociaux intervenant dans ces quartiers.